

Technicien Spécialisé Dentaire

FINALITES PRINCIPALES :

- Contrôle les documents de soins et les actes dentaires concernés par la couverture médicale et informe les irrégularités commises ;
- Assure la réglementation de l'assurance maladie obligatoire et le respect des procédures relatives à la gestion des dossiers dentaires ;
- Assure la gestion des dossiers dentaires et s'assure de leur Conformité avec la réglementation de l'assurance maladie obligatoire
- Assure le rôle de conseiller du fait d'une connaissance approfondie des incompatibilités des référentiels des soins dentaires à son entité ;
- Assure le contrôle des documents des soins et des actes dentaires et informe des irrégularités commises
- Veille au respect des quotas à rembourser des actes et soins dentaires qui sont à la charge de la CNSS.